



Parti socialiste des
Montagnes neuchâtelaises
psmne.ch

Résolution interparti concernant la minute de silence en cas de décès d'un·e membre du Conseil général (première signataire Corine Bolay Mercier)

Nous demandons au bureau du Conseil général et au Conseil communal de proposer un changement concernant la minute de silence lors de décès d'ancien·ne·s membres du Conseil général du Locle.

Aujourd'hui, l'annonce mortuaire dans les journaux et le moment de recueillement durant une séance du Conseil général sont proposés uniquement si la conseillère générale ou le conseiller général sont encore en fonction. Or, nous trouvons cette manière de faire trop restrictive. Nous sollicitons le bureau du Conseil général et le Conseil communal afin qu'ils changent la réglementation ou la pratique actuellement en vigueur en ce qui concerne le moment de recueillement durant les séances du Conseil général.

Au Grand Conseil, à chaque décès d'un·e ancien·ne député·e, un moment de recueillement est mis à l'ordre du jour au début de la séance. Si cette pratique s'avère peut-être difficile en termes d'organisation, nous proposons au bureau du Conseil général et au Conseil communal d'introduire une minute de silence pour les conseillères et conseillers généraux décédés durant les 10 dernières années, partant de l'idée que la minute de silence permet à chacun des membres du législatif et de l'exécutif un moment de recueillement et de remercier leurs prédécesseurs de l'engagement pour la collectivité et le travail fourni.

PS par Mme Corine Bolay Mercier et M. Stéphane Reichen,
Les Verts par M. Romain Vermot,
PLR par M. Anthony Von Allmen,
POP par M. Jean-Marie Rotzer